

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

**Séance générale du 10 novembre 2025**

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS**

À une séance générale du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce 10 jour du mois de novembre deux mille-vingt-cinq, à laquelle séance sont présents :

Sont présents(es) les conseillers (ères)  
Siège #1 Madame Marie-Paule Boudreault, Conseillère  
Siège #2 Madame Danye Simard, Conseillère  
Siège #3 M. Rémy Gaudreault, Conseiller  
Siège #4 M. Conrad Guay, Conseiller

Sont absents (es), les conseillers (ères)

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alexandre Girard

La personne qui préside la séance, soit M. Alexandre Girard informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi,

Monsieur Eric Thivierge Directeur général, greffier-trésorier assiste également à cette séance.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte

**1 -MOMENTS DE RÉFLEXION**

Alexandre Girard, Maire invite l'assemblée à un moment de réflexion.

**2 - CONSTATATION DU QUORUM**

Le Maire constate la présence de quatre (4) Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum

### **3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Moment de réflexion;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal du 01 octobre 2025;
5. Avis de motion et dépôt du projet de règlement #2025-04 modifiant le règlement #228-57 relatif à la prévention incendie sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-Des-Monts;
6. Adoption du programme d'entretien et d'aménagement des points d'eaux;
7. Adoption du programme d'entraînement inspiré du canevas de l'ENPQ et de la norme NFPA 1500;
8. Adoption du programme d'entretien et d'évaluation des débits des poteaux d'incendie;
9. Adoption du programme municipal de santé et de sécurité au travail;
10. Adoption du programme de réalisation et de mise à jour des plans particuliers d'intervention pour les risques plus élevés;
11. Acceptation des dépenses dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale-volet entretien année 2025 (dossier no FKD47374) 169 842.00\$;
12. Commandite pour l'association de personne ayant des limitations physiques Envol Charlevoix;
13. Commandite pour le club Les Cœurs d'Or de Notre-Dame-Des-Monts;
14. Publicité pour les vœux du temps des fêtes;
15. Dépôt du rapport 2024 sur la gestion de l'eau potable;
16. Dépôt des intérêts pécuniaires des élus municipaux;
17. Demande de raccordement au service d'aqueduc sur le lot 6 692 953;
18. Demande d'aide financière pour la formation des pompiers dans le cadre du programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires;
19. Renouvellement au Recueil Le Règlement municipal;
20. Renouvellement du service forfaitaire de consultation juridique de la firme Morency société d'avocats pour l'année 2026;
21. Renouvellement de l'adhésion auprès de Tourisme Charlevoix;
22. Achat de matériel pour les entrées d'aqueduc résidentiel;
23. Autorisation des achats pour le souper de Noël 2025 pour les employés et élus;
24. Réparation de la glissière de sécurité dans le rang Saint-Antoine;
25. Remplacement d'un ponceaux défectueux dans le rang Chicago-Ouest;
26. Varia;
27. Comptes à ratifier d'octobre 2025;
28. Comptes à payer d'octobre 2025;
29. Salaires du mois d'octobre 2025;
30. Rapport du maire, des conseillers et des conseillères;
31. Période de questions allouée aux contribuables;
32. Levée de l'assemblée.

#### **RÉSOLUTION 2025-11-5769**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par Monsieur le Maire et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant.

#### **4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 01 OCTOBRE 2025**

##### **RÉSOLUTION 2025-11-5770**

QUE le procès-verbal du 01 octobre 2025 soit, par la présente, adoptés tels que rédigés et produits aux membres de ce Conseil.

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 01 octobre 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 01 octobre 2025, qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

#### **5 – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE RÈGLEMENT # 2025-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 228-57 RELATIF À LA PRÉVENTION INCENDIE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS**

##### **RÉSOLUTION 2025-11-5771**

Je soussigné, Danye Simard, conseillère, donne avis de motion et dépôt du premier projet du règlement numéro 2025-04 relatif sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

Une copie du règlement numéro 2025-04 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance d'adoption dudit règlement.

#### **6 - ADOPTION DU PROGRAMME D'ENTRETIEN ET D'AMÉNAGEMENT DES POINTS D'EAUX**

##### **RÉSOLUTION 2025-11-5772**

**CONSIDÉRANT** le schéma de couverture de risques de la MRC de Charlevoix-Est et les actions contenues à son plan de mise en œuvre;

**CONSIDÉRANT QUE** parmi ces actions figure celle d'adopter un programme d'entretien et d'aménagement des points d'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme doit être adopté par toutes les municipalités de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Conrad Guay et résolu unanimement d'adopter le programme d'entretien et d'aménagement des points d'eau et de le transmettre aux municipalités de la MRC pour adoption si elles n'ont pas déjà adopté un tel programme.

c. c. Municipalités de la MRC

**7 - ADOPTION DU PROGRAMME D'ENTRAÎNEMENT INSPIRÉ DU CANEVAS DE L'ENPQ ET DE LA NORME NFPA 1500**

**RÉSOLUTION 2025-11-5773**

**CONSIDÉRANT** le schéma de couverture de risques de la MRC de Charlevoix-Est et les actions contenues à son plan de mise en œuvre;

**CONSIDÉRANT QUE** parmi ces actions figure celle d'adopter un programme d'entraînement inspiré du canevas de l'ENPQ et de la norme NFPA 1500;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme doit être adopté par toutes les municipalités de la MRC, sauf celle de Baie-Sainte-Catherine qui est desservie par le service de sécurité incendie de la municipalité de Tadoussac déjà soumise à cette exigence dans le schéma de couverture de risques de la MRC de la Haute-Côte-Nord;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Conrad Guay et résolu unanimement d'adopter le programme d'entraînement inspiré du canevas de l'ENPQ et de la norme NFPA 1500 et de le transmettre aux municipalités de la MRC pour adoption si elles n'ont pas déjà adopté un tel programme.

c. c. Municipalités de la MRC, sauf Baie-Sainte-Catherine

**8 - ADOPTION DU PROGRAMME D'ENTRETIEN ET D'ÉVALUATION DES DÉBITS DES POTEAUX D'INCENDIE**

**RÉSOLUTION 2025-11-5774**

**CONSIDÉRANT** le schéma de couverture de risques de la MRC de Charlevoix-Est et les actions contenues à son plan de mise en œuvre;

**CONSIDÉRANT QUE** parmi ces actions figure celle d'adopter un programme d'entretien et d'évaluation des débits de poteaux;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme doit être adopté par toutes les municipalités de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Marie-Paule Boudreault et résolu unanimement d'adopter le programme d'entretien et d'évaluation des débits des poteaux d'incendie et de le transmettre aux municipalités de la MRC pour adoption si elles n'ont pas déjà adopté un tel programme.

c. c. Municipalités de la MRC

**9 - ADOPTION DU PROGRAMME MUNICIPALE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

**RÉSOLUTION 2025-11-5775**

**CONSIDÉRANT** le schéma de couverture de risques de la MRC de Charlevoix-Est et les actions contenues à son plan de mise en œuvre;

**CONSIDÉRANT QUE** parmi ces actions figure celle d'adopter un programme municipal de santé et de sécurité du travail;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme doit être adopté par toutes les municipalités de la MRC, sauf celle de Baie-Sainte-Catherine qui est desservie par le service de sécurité incendie de la municipalité de Tadoussac, déjà soumise à cette exigence dans le schéma de couverture de risques de la MRC de la Haute-Côte-Nord;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Danye Simard et résolu unanimement d'adopter le programme municipal de santé et de sécurité du travail et de le transmettre aux municipalités de la MRC pour adoption si elles n'ont pas déjà adopté un tel programme.

c. c. Municipalités de la MRC, sauf Baie-Sainte-Catherine

**10 - ADOPTION DU PROGRAMME DE RÉALISATION ET DE MISE À JOUR DES PLANS PARTICULIERS D'INTERVENTION POUR LES RISQUES PLUS ÉLEVÉS**

**RÉSOLUTION 2025-11-5776**

**CONSIDÉRANT** le schéma de couverture de risques de la MRC de Charlevoix-Est et les actions contenues à son plan de mise en œuvre;

**CONSIDÉRANT QUE** parmi ces actions figure celle d'adopter un programme de réalisation et de mise à jour des plans particuliers d'intervention pour les risques plus élevés;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme doit être adopté par toutes les municipalités de la MRC, sauf celle de Baie-Sainte-Catherine qui est desservie par le service de sécurité incendie de la municipalité de Tadoussac, déjà soumise à cette exigence dans le schéma de couverture de risques de la MRC de la Haute-Côte-Nord;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Rémy Gaudreault et résolu unanimement d'adopter le programme de réalisation et de mise à jour des plans particuliers d'intervention pour les risques plus élevés et de le transmettre aux municipalités de la MRC pour adoption si elles n'ont pas déjà adopté un tel programme.

c. c. Municipalités de la MRC, sauf Baie-Sainte-Catherine

**11 – ACCEPTATION DES DÉPENSES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCAL-VOLET ENTRETIEN ANNÉE 2025 (DOSSIER NO FKD47374) 169 842.00\$**

**RÉSOLUTION 2025-11-5777**

Il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'accepter les dépenses effectuées avec le programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet entretien des routes locales no. 2025-dossier NO. FKD47374 no de fournisseur : 67769 pour un montant 169 842.00\$.

**12 – COMMANDITE POUR L’ASSOCIATION DE PERSONNE  
AYANT DES LIMITATIONS PHYSIQUES EN VOL CHARLEVOIX**

**RÉSOLUTION 2025-11-5778**

ATTENDU QUE l’Envolée Charlevoix est une association venant en aide aux personnes ayant des limitations physiques;

ATTENDU QUE l’organisme souligne cette année son 45e anniversaire;

ATTENDU QUE l’Envolée Charlevoix tiendra sa traditionnelle Fête de Noël le samedi 6 décembre 2025, de 11 h à 15 h, au Centre récréatif Aimé-Lacis de Saint-Aimé-des-Lacs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents ce qui suit :

QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts accorde une contribution de 50.00\$ à l’Envolée Charlevoix pour la tenue de leur Fête de Noël 2025.

**13 – COMMANDITE POUR LE CLUB LES CŒURS D’OR DE  
NOTRE-DAME-DES-MONTS**

**RÉSOLUTION 2025-11-5779**

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts a reçu une demande de commandite pour l’achat d’un vinier dans le cadre du dîner de Noël prévu le 7 décembre 2025;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire appuyer cette activité festive et communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Dany Simard et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents ce qui suit :

1. Que le conseil municipal autorise une commandite pour l’achat d’un vinier à l’occasion du dîner de Noël du 7 décembre 2025;

**14 – PUBLICITÉ POUR LES VŒUX DU TEMPS DES FÊTES**

**RÉSOLUTION 2025-11-5780**

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts souhaite transmettre ses vœux du temps des Fêtes à la population par le biais d’une diffusion publicitaire à la radio CIHO FM;

ATTENDU QUE l’offre comprend 10 diffusions réparties comme suit : 5 diffusions entre le 21 et le 25 décembre 2025 et 5 diffusions entre le 28 décembre 2025 et le 1er janvier 2026;

ATTENDU QUE le coût de cette publicité s’élève à 160,00 \$, taxes exclues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents ce qui suit :

1. Que le conseil municipal autorise la diffusion publicitaire des vœux du temps des Fêtes sur les ondes de CIHO FM au coût de 160,00 \$, taxes exclues;

**15 – DÉPÔT DU RAPPORT 2024 SUR LA GESTION DE L’EAU POTABLE**

**RÉSOLUTION 2025-11-5781**

ATTENDU QUE la municipalité doit produire annuellement un rapport sur la gestion de l'eau potable conformément aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

ATTENDU QUE le rapport 2024 sur la gestion de l'eau potable a été dûment approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents ce qui suit :

1. Que le conseil municipal prenne acte et accepte officiellement le dépôt du rapport 2024 sur la gestion de l'eau potable, tel qu'approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
2. Que ce rapport soit versé aux archives municipales pour référence et consultation future.

**16 – DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉNUCIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX**

**RÉSOLUTION 2025-11-5782**

Il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire le dépôt des intérêts pécuniaires du maire M. Alexandre Girard, des conseillers et des conseillères madame Danye Simard, madame Marie-Paule Boudreault, monsieur Rémy Gaudreault et monsieur Conrad Guay.

**17 – DEMANDE DE RACCORDEMENT AU SERVICE D’AQUEDUC SUR LE LOT 6 692 953**

**RÉSOLUTION 2025-11-5783**

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer un accès adéquat aux services d'aqueduc pour les résidents de la municipalité de Notre-Dame-Des-Monts;

CONSIDÉRANT que le raccordement à ce service est essentiel pour la santé publique et la protection de l'environnement;

Il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

1. D'autoriser le raccordement au service d'aqueduc municipal du lot 6 692 953, selon les normes en vigueur et sous la supervision du service des travaux publics de la Municipalité ;

2. Que le propriétaire du lot s'assure d'avoir toutes les servitudes requises avant les travaux;
3. Que tous les travaux soient réalisés selon les normes municipales, et qu'une inspection soit effectuée avant la mise en service.

**18 – DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES  
POMPIERS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D’AIDE  
FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS  
VOLONTAIRES**

**RÉSOLUTION 2025-11-5784**

**Attendu que** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**Attendu que** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**Attendu qu'en** décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

**Attendu que** ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**Attendu que** ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**Attendu que** la municipalité de Notre-Dame-des-Monts désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**Attendu que** la municipalité de Notre-Dame-des-Monts prévoit la formation de deux pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**Attendu que** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Charlevoix-Est en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Charlevoix-Est;

**19 – RENOUVELLEMENT AU RECUEIL LE RÈGLEMENT  
MUNICIPAL**

**RÉSOLUTION 2025-11-5785**

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder au renouvellement annuel du recueil des règlements municipaux produit par la firme FQM;

ATTENDU QUE la FQM a soumis une offre de service pour le renouvellement au montant de 210,00 \$ plus taxes;

Il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

1. Que le conseil municipal autorise le renouvellement annuel du recueil des règlements municipaux auprès de la firme FQM pour un montant de 210,00 \$, plus taxes

**20 – RENOUVELLEMENT DU SERVICE FORFAITAIRE DU  
CONSULTATION JURIDIQUE DE LA FIRME MORENCY SOCIÉTÉ  
D'AVOCATS POUR L'ANNÉES 2026**

**RÉSOLUTION 2025-11-5786**

Il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De renouveler les services forfaitaire de consultations juridiques de la firme Morency société d'avocats pour 2026 au montant de 800.00\$ plus les taxes applicables et déboursé (des frais technologiques de 6.5% seront ajoutés à la facturation à titre de déboursé et le cas échéant, tout frais de déplacement sera également ajouté à la facturation.

Ce forfait comprend toute opinion en droit municipal donnée verbalement pour le bénéfice de la Municipalité. Ainsi, ce forfait est l'occasion pour la Municipalité de bénéficier d'un service de consultation de première ligne lui permettant de trouver réponse à différents questionnements, sans pour autant de voir chaque fois engager des honoraires professionnels importants pour ce faire;

En plus des services de consultation juridiques ponctuels précités, ce service forfaitaire comprend la révision des procès-verbaux rédigé relativement aux séances ordinaires et extraordinaires du conseil municipal;

À partir du moment où votre consultation demande un déplacement, l'analyse pointue de documents, des vérifications légales avancées, la rédaction d'un écrit (autre qu'un bref courriel), etc., la facturation sera alors effectuée à taux horaire;

Lorsqu'un dossier spécifique est ouvert (exemples : demande en justice, avis juridique écrit, expropriation, modification réglementaire, etc.) la facturation sera également effectuée à taux horaire;

Les taux horaires des avocats, notaires, techniciens juridiques et stagiaires de notre étude varient en fonction de l'expérience de la personne concernée et du domaine d'expertise visé. À titre indicatif, le taux horaire du soussigné est de 325\$ en 2025;

Facturation du service forfaitaire en décembre de chaque année.

**21 – RENOUVELLEMENT DE L’ADHÉSION AUPRÈS DE  
TOURISME CHARLEVOIX**

**RÉSOLUTION 2025-11-5787**

ATTENDU QUE la municipalité souhaite renouveler son adhésion auprès de Tourisme Charlevoix pour l'année 2026;

ATTENDU QUE le coût de l'adhésion est établi à 2 887,50 \$, plus taxes;

ATTENDU QUE cette dépense est prévue au budget municipal 2026;

Il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

1. Que le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion auprès de Tourisme Charlevoix pour l'année 2026 au montant de 2 887,50 \$, plus taxes;
2. Que le paiement soit effectué à même le budget 2026.

**22 – ACHAT DE MATÉRIEL POUR LES ENTRÉES D’AQUEDUC  
RÉSIDENTIEL**

**RÉSOLUTION 2025-11-5788**

ATTENDU QUE la municipalité devait procéder à l'achat de matériel pour les entrées d'aqueduc résidentielles;

ATTENDU QUE deux soumissionnaires ont été invités à présenter une offre de prix;

ATTENDU QUE la soumission la moins chère reçue provient du fournisseur Produits BCM au montant de 418,50 \$, excluant le transport et les taxes;

Il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

1. Que le conseil municipal autorise l'achat du matériel pour les entrées d'aqueduc résidentielles auprès de Produits BCM pour un montant de 418,50 \$, excluant transport et taxes;

**23 – AUTORISATION DES ACHATS POUR LE SOUPER DE NOËL  
2025 POUR LES EMPLOYÉES ET ÉLUS**

**RÉSOLUTION 2025-11-5789**

Il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'autoriser monsieur Eric Thivierge Directeur général greffier-trésorier à effectuer tous les achats pour le bon déroulement du souper de Noël.

**24 – RÉPARATION DE LA GLISSIÈRE DE SÉCURITÉ DANS LE  
RANG SAINT-ANTOINE**

**RÉSOLUTION 2025-11-5790**

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts doit procéder à la réparation de la glissière de sécurité située dans le rang Saint-Antoine;

ATTENDU QUE le fournisseur FBC Inc. a présenté une soumission pour ces travaux au montant de 4 997,44 \$, taxes exclues;

ATTENDU QUE le coût des travaux sera couvert par l'aide financière PPA-ES 2025-2026;

Il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

1. Que le conseil municipal autorise la réparation de la glissière de sécurité dans le rang Saint-Antoine par le fournisseur FBC Inc. au montant de 4 997,44 \$, taxes exclues;
2. Que la dépense soit imputée à l'aide financière PPA-ES 2025-2026.

**25 – REMPLACEMENT D'UN PONCEAUX DÉFECTUEUX DANS LE  
RANG CHICAGO OUEST**

**RÉSOLUTION 2025-11-5791**

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts doit procéder au remplacement d'un ponceau défectueux situé dans le rang Chicago Ouest;

ATTENDU QUE les fournisseurs Excavation Joseph-Aimé Gagnon et Gilles Jean ont présenté une soumission pour ces travaux au montant de 2 236,57 \$, taxes exclues;

ATTENDU QUE le coût des travaux sera couvert par l'aide financière PPA-ES 2025-2026;

Il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

1. Que le conseil municipal autorise le remplacement du ponceau défectueux dans le rang Chicago Ouest par les fournisseurs Excavation

- Joseph-Aimé Gagnon et Gilles Jean au montant de 2 236,57 \$, taxes exclues;
2. Que la dépense soit imputée à l'aide financière PPA-ES 2025-2026.

## **26 – VARIA**

### **RÉSOLUTION 2025-11-5792**

## **27 – COMPTES À RATIFIER D'OCTOBRE 2025**

### **RÉSOLUTION 2025-11-5793**

ATTENDU QUE le Directeur général produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d'administration:	28 689.28\$
Eau potable	0\$
Total:	28 689.28\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

### **CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS**

## **28 – COMPTES À PAYER D'OCTOBRE 2025**

### **RÉSOLUTION 2025-11-5794**

ATTENDU QUE le directeur général produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois d'octobre 2025 au montant de 191 511.77\$.

Fonds d'administration pour octobre 2025 :	190 971.02\$
Eau potable pour octobre 2025:	540.75\$
TOTAL octobre 2025 :	191 511.77\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2025 au montant de 191 511.77\$ et autorise le Directeur général à procéder au paiement des comptes au montant de 191 511.77\$.

QUE cette liste remplit l'obligation de l'article 7.3 du règlement numéro 225-08.

## **29 – SALAIRES DU MOIS D’OCTOBRE 2025**

### **RÉSOLUTION 2025-11-5795**

ATTENDU QUE le Directeur général produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois d’octobre 2025 au montant de 13 703.51\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois d’octobre 2025 au montant de 13 703.51\$.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT,

## **30 – RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES**

Le Maire et les conseillers (ères) font leur rapport.

## **31 – PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES**

## **32 – LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

### **RÉSOLUTION 2025-11-5796**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance soit levée. Il est 19 heures 33 minutes.

---

Alexandre Girard  
Maire

---

Eric Thivierge  
Directeur général, greffier-trésorier

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent procès-verbal signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement.

Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l’article 201 du Code municipal, à l’approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 08 décembre 2025.

En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.